

Nom du médecin référent : Dr .....

Date d'entrée : ... / ... / ...

Heure d'entrée :

**SEJOUR**

Médecin traitant : Dr .....

un SMS vous sera adressé la veille de votre intervention

**RENSEIGNEMENTS PATIENT****Identité patient :**

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : ..... Prénom : .....

Sexe :  F  M Date Naissance : ...../...../.....

Adresse : ..... Ville : ..... Code Postal : .....

Adresse mail : .....@.....

Téléphone mobile : ..... Téléphone fixe : .....

Numéro de sécurité sociale : ..... Nom de la caisse d'affiliation : .....

**Personne à prévenir :**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone mobile : ..... Téléphone fixe : ..... Lien de parenté : .....

**Personne de confiance :**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone mobile : ..... Téléphone fixe : ..... Lien de parenté : .....

**Coordonnées du tuteur, curateur ou sauvegarde justice :**

Nom : ..... Prénom : ..... Téléphone mobile : ..... Téléphone fixe : ..... Lien de parenté : .....

**COPIE DES PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE :**

- Pièce d'identité *Obligatoire*
- Carte vitale *Obligatoire*
- Carte mutuelle **RECTO/VERSO** *Obligatoire*
- Accident de travail
- Pour les mineurs : autorisation d'opérer signée par les deux parents, livret de famille et les pièces d'identité des 2 parents

**MERCI DE REMPLIR LE VERSO**

## FORFAITS CHAMBRE INDIVIDUELLE

Hospitalisation Chirurgie & Médecine	<input type="checkbox"/> SOLO	Chambre individuelle Coffre-fort	74 €/jour
	<input type="checkbox"/> SOLO PREMIUM	Télévision WIFI Coffre-fort Ligne téléphonique (hors communication)	87 €/jour
	<input type="checkbox"/> SOLO PRIVILEGE	Télévision WIFI Coffre-fort Ligne téléphonique (hors communication) Trousse bien être 1 journal régional tous les jours ( <i>hors Dimanches &amp; jours fériés</i> ) Chaussons, Linge de toilette, Peignoir, Serviettes	105 €/jour

- Réservation d'une chambre individuelle est à effectuer dès votre préadmission (attribuée en fonction des disponibilités)
- Pour les soins palliatifs, la prestation choisie sera facturée à la mutuelle à hauteur de la prise en charge.
- Pour tout isolement pour des raisons médicales, la prestation choisie sera facturée à la mutuelle à hauteur de la prise en charge.
- Facturation du 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus (décret n°20196719 du 8 juillet 2019).
- Les repas du patient sont compris dans tous les forfaits.

### SUPPLEMENTS CHAMBRE DOUBLE (facultatif)

- Télévision : ..... 7,90 €/jour
- Wifi : ..... 5 €/jour, dégressif selon la durée
- Ouverture ligne téléphonique : ..... 5,95 €/séjour
- Téléphone – communication : ..... 0,15 €/min

La chambre double est prise en charge par la sécurité sociale.

### PRESTATIONS A LA CARTE

- Lit accompagnant avec petit déjeuner : ..... 25,90 €/nuit
- Lit d'appoint avec petit déjeuner : ..... 19,90 €/nuit
- Repas accompagnant : ..... 11 €/unité

Toute prestation hôtelière est un supplément.

### MON CONSEILLER ELSAN +

- Je choisis de bénéficier du service Mon Conseiller Elsan +.
- J'ai pris connaissance du contenu du service, de ses conditions générales de vente et également de mes droits en matière des données personnelles. Je comprends en particulier qu'il est strictement nécessaire que la clinique transmette mes coordonnées à DOMPLUS afin que je puisse bénéficier du service.
  - J'accepte les Conditions Générales de Vente et je souscris à Mon Conseiller Elsan+ pour le prix de 15 € TTC, le service sera actif à compter du lendemain de la souscription.
  - J'atteste avoir reçu le document d'information concernant Mon Conseiller Elsan+ et avoir pu poser toutes les questions à la clinique concernant ce service personnalisé réalisé en partenariat avec DOMPLUS.

### PARTICIPATIONS LIEES A VOTRE HOSPITALISATION

Forfait journalier ..... 20 € / jour

Le forfait journalier de 20 € par jour (sortie incluse) est institué par le gouvernement depuis avril 1983 et est à la charge du malade (hors maternité, accident du travail, régime Alsace Moselle, invalide de guerre). Ce montant peut éventuellement être pris en charge par votre complémentaire santé.

Participation forfaitaire (pour tout acte égal ou supérieur à 120 €) ..... 24 € / séjour

Une participation forfaitaire de 24 €, restant à la charge de l'assuré, est applicable aux actes dont le tarif est égal ou supérieur à 120 € (sauf cas particulier). Pour tout acte inférieur à 120 €, un ticket modérateur vous sera demandé de 20% de la base du tarif sécurité sociale sur les frais de séjour et honoraires (sauf cas d'exonération). Décret 20116201 du 21 février 2011. Ces montants peuvent vous être remboursés par votre complémentaire santé.

Nombre de cases cochées :

Date :

Signature :